

1^{ER} FESTIVAL DU FILM DE PROMOTION TOURISTIQUE DE CONCARNEAU

Les 24, 25 et 26 Avril 2015

REGLEMENT DE LA COMPETITION

Le 1^{er} festival du Film de Promotion Touristique de Concarneau se déroulera les 24, 25 et 26 avril 2015. Cet événement constituera un temps de rencontres et d'échanges entre collectivités, professionnels du tourisme et professionnels de l'audiovisuel ; le grand public sera bien évidemment associé à la manifestation. Dans le cadre du festival, et afin d'offrir une vitrine médiatique aux destinations candidates et à cet outil promotionnel devenu indispensable, une compétition viendra récompenser les meilleurs films de promotion touristique.

Article 1 : Candidats

Peuvent candidater à la compétition les organismes et structures suivantes :

- Les collectivités territoriales (communes, régions, départements...)
- Les offices de tourisme, quels que soient leurs statuts
- Les Établissements Publics de Coopération Intercommunale
- Les associations et syndicats mixtes (CRT, CDT, Pays, Parcs Naturels Régionaux...)

Les étudiants en écoles d'audiovisuel sont également conviés à participer à la compétition, en proposant leurs propres films amateurs de promotion touristique.

Article 2 : Conditions de participation

Sont autorisés à participer à la compétition officielle les films de promotion touristique de destinations dont les commanditaires sont des organismes publics ou des structures ayant compétence dans le domaine du tourisme. A noter que ces films doivent uniquement promouvoir une destination, et non faire la publicité d'une quelconque entreprise privée.

Un seul film par structure pourra être porté candidat.

Les films devront respecter les critères suivants :

- Durée maximale de 6 minutes.
- Format vidéo :
 - FULL HD 1920 x 1080 progressive
 - Son PCM stéréo
 - Format recommandé : MOV, MPEG4, H264

Les informations suivantes doivent apparaître sur le formulaire d'inscription :

- Le nom du (ou des) commanditaire(s), producteur(s) et réalisateur(s)
- Le territoire concerné
- La durée du film
- Son thème
- Une présentation succincte du scénario

Article 3 : Déroulement de la compétition et récompenses

Les films des structures candidates seront répartis en 2 catégories :

- Promotion touristique locale
- Promotion touristique régionale

Pour chacune de ces deux catégories, la compétition s'organisera sous un angle géographique et culturel. Le territoire national sera divisée en quatre grandes régions afin de faire émerger les meilleurs films de ces subdivisions. Puis, la phase finale permettra de départager les candidats encore en lice, et enfin de désigner les deux grands gagnants.

La compétition donnera lieu à l'attribution des prix suivants :

- **Le FIV d'or** : le meilleur film pour chacune des deux catégories, récompensé par un espace publicitaire dans un média d'envergure nationale.
- **Le Coup de Cœur du Public** : récompensé par un trophée spécialement conçu pour l'occasion et un coffret cadeaux offert par nos partenaires.
- **La Bobine Bleue** : meilleur film amateur, récompensé par une excursion dans l'archipel des Glénan.

Les prix sont attribués à la (aux) personne(s) physique(s) ou morale(s) ayant présenté la candidature.

Le jury sera composé par des professionnels du tourisme, de l'audiovisuel et de la communication. Il sera présidé par une personnalité reconnue pour ses compétences dans les domaines de la promotion touristique.

Les FIV d'or seront attribués par le jury après visionnage et délibération, et leurs choix ne pourront faire l'objet d'aucune contestation. En cas d'égalité lors de la délibération, le président du jury aura voix prépondérante.

Les prix Coup de Cœur et Bobine Bleue, quant à eux, seront décernés par un collège de votants issus du grand public.

Article 4 : Inscription à la compétition

L'inscription à la compétition est gratuite et se fait via le formulaire d'inscription joint au présent règlement. (à retourner par voie postale, ou par mail : benjamin.beaumont@concarneau.fr)

Un film est officiellement candidat à la compétition lorsque le comité d'organisation accuse réception des éléments suivants :

- le formulaire d'inscription dûment rempli et signé
- le DVD et fichier numérique du film

La signature de la fiche d'inscription emporte pour son signataire, et ses ayants droits éventuels, l'acceptation du présent règlement.

Article 5 : Expédition des films

Les films candidats doivent nous parvenir avant le 20 mars 2015 :

- En fichier numérique, via une plate-forme de téléchargement (type WeTransfer...)
- Sur support DVD

L'adresse mail à indiquer lors de l'envoi des films en fichier numérique est la suivante : benjamin.beaumont@concarneau.fr

Les DVD sont à expédier à l'adresse postale suivante :

Mairie de Concarneau
Place de l'Hôtel de Ville
29 900 CONCARNEAU

Les frais d'expédition des DVD sont à la charge des candidats.

Article 6 : Présélection et Sélection des films

En fonction du nombre de films inscrits à la compétition, le comité de sélection se réserve le droit d'effectuer une présélection. Il désigne également la sélection, la programmation, la date, l'heure et l'ordre des projections des films sélectionnés. Ses décisions ne pourront souffrir d'aucune contestation.

En outre, dans l'intérêt du festival, et pour satisfaire les objectifs de valorisation de la créativité et de l'outil de promotion touristique que constitue la vidéo, le comité de sélection s'autorise à sélectionner certains films ne répondant pas aux conditions de l'article 2. Cependant, ceci ne pourra se faire qu'à titre exceptionnel, et à la libre appréciation du comité de sélection.

Le jury visionnera l'intégralité des films sélectionnés.

Article 7 : Droits d'auteur

Par la signature du présent règlement, les candidats s'engagent à être en conformité avec l'ensemble des droits autorisant la projection publique de leurs films (SACEM, droits d'auteur, droits patrimoniaux etc).

Les films sélectionnés sont prêtés gratuitement au festival, pour projection, et pendant toute la durée de la manifestation. Les organisateurs se réservent le droit de présenter des extraits des différents films en compétition dans les médias, dans le but de promouvoir l'événement.

Article 8 : Calendrier

Date limite des inscriptions et de réception des films candidats : 20 mars 2015. (27 mars pour les étudiants)
Dates du Festival : les 24, 25 et 26 avril 2015.

La liste des films retenus en sélection officielle sera communiquée au plus tard le vendredi 3 avril 2015 sur le site du festival : www.ffiv-concarneau.fr
Les candidats des films sélectionnés seront également prévenus de manière individuelle.

Article 9 : Modification du règlement

Si nécessaire, les organisateurs se réservent le droit de modifier ultérieurement le présent règlement. Tout changement fera l'objet d'informations préalables par les moyens appropriés.

Article 10 : Annulation de la compétition

Les organisateurs du festival se réservent le droit d'annuler la compétition, à tout moment, en cas d'événement imprévu et indépendant de notre volonté. Le cas échéant, les candidats en seront informés individuellement, et dans les plus brefs délais.

Pour toute demande de renseignement, n'hésitez pas à nous contacter :

Mairie de Concarneau
BEAUMONT Benjamin
Chargé de mission Festival
benjamin.beaumont@concarneau.fr
02.98.50.98.23



Concarneau // 24-26 avril 2015

FESTIVAL de l'INVITATION
Le festival du film de
promotion touristique **au VOYAGE**

